

AVEC

Un groupe de soins qui sent le soufre

ENFREINT PARFOIS
LA RÉGLEMENTATION

PRÉLÈVE DE GROS
FRAIS DE HOLDING

PEINE À TENIR
SES ENGAGEMENTS

PASSE BEAUCOUP
DE TEMPS DEVANT
LES TRIBUNAUX

NÉGLIGE
SES SALARIÉS

RENÂCLE À
PAYER DANS
LES DÉLAIS



Evoquant les méthodes du groupe de Bernard Bensaid, la Première ministre a déclaré: «Nous faisons la chasse à ce genre de pratiques»

Cette société, spécialisée dans la reprise de cliniques, d'Ehpad ou de réseaux d'aide à domicile, accumule retards de paiement et casseroles judiciaires. Au point de se mettre à dos les élus un peu partout en France.

Cela faisait trois ans que Plombières-les-Bains (Vosges) et ses commerces attendaient les curistes. Pour cette ville de 1 700 habitants, la fermeture des thermes Napoléon et du spa Calodaé, principales attractions de la commune, est une catastrophe... qui a duré. Avec le Covid, les établissements thermaux ont bien sûr tous clos leurs portes en 2020, mais les ont rouvertes dès 2021. Pas à Plombières-les-Bains, où la reprise d'activité a été repoussée quatre fois. Les élus locaux reprochent au propriétaire, le groupe Avec, de ne pas avoir fini à temps des travaux de rénovation des canalisations exigés depuis plusieurs années, mais aussi de ne pas avoir réglé une facture d'eau et d'assainissement de 280 000 euros. «Un dixième de notre budget de fonctionnement», selon la maire, Lydie Barbaux. De son côté, la société Avec assure qu'«après de longs travaux de modernisation de l'approvisionnement en eau, entièrement pris en charge par le groupe, les thermes ont rouvert en décembre». La mairie, elle, parle de «phase test» de quelques jours. Incompréhension ou diversion ? En tout cas, au mois d'octobre, le député de la circonscription Christophe Naegelen a interpellé le gouvernement au sujet de l'affaire. Et c'est la Première ministre en personne, Elisabeth Borne, qui lui a répondu, évoquant «un investisseur qui ne respecte ni ses engagements, ni les acteurs du territoire qui lui ont fait confiance, ni les salariés des thermes de Plombières». Avant d'ajouter : «Nous connaissons ce type de pratiques et nous leur faisons la chasse.»

Voilà qui contraste avec le visage que ce groupe de soins entend présenter, lui qui vise à «aider le plus grand nombre à vivre en bonne santé, le plus longtemps possible», et accompagner tous les ans «1 million de personnes à chaque étape de leur vie». De la maternité à l'Ehpad ou aux soins à domicile (dans près de quarante départements), en passant par des cliniques ou des résidences de vacances, Avec (ex-Doctegestio) exploite en effet plus de 400 établissements et emploie 12 000 personnes.

Cet ensemble tentaculaire a été bâti en vingt ans, via la reprise d'une multitude de structures déficitaires, voire en liquidation judiciaire, souvent à la barre du tribunal de commerce. Le fondateur du groupe, Bernard Bensaïd, convainc toujours avec les mêmes arguments : une préservation des emplois, assortie de la mutualisation des moyens (RH, communication, achats...) et d'une numérisation (gestion des dossiers médicaux, prise de rendez-vous...), pour faire des économies. Cette campagne d'acquisitions a permis au groupe de multiplier son chiffre d'affaires par quatre en six ans, pour le porter à 660 millions d'euros en 2021. Cela le positionne au dixième rang des acteurs de la santé et de la dépendance, derrière Ramsay Santé, Korian, Elsan, Orpea et autres. La croissance est belle, mais les résultats, un peu moins : le déficit a atteint 24 millions d'euros pour 2021.

La holding facture 1,7 million de redevance annuelle à une clinique de Grenoble

Et si le groupe ne cumulait que les pertes. Mais il multiplie aussi les démêlés, surtout avec les élus locaux. Selon sa direction, le taux de contentieux «n'est pas plus élevé» que dans les autres groupes de même taille. «C'est une nébuleuse, on n'y comprend rien», glisse néanmoins un conseiller municipal de la ville de Metz (Moselle), où Avec a un projet. La sentence résume l'opinion générale de tous ceux qui s'intéressent au groupe, à Metz donc, Plombières-les-Bains, ou ailleurs. Les causes de discordes ne manquent pas. Le groupe serait, notamment, particulièrement gourmand, alors même qu'il se présente comme non lucratif, et chapeaute une quarantaine d'associations et de mutuelles, qui n'ont pas vocation à faire de profit. Sauf que les structures de tête sont bel et bien des sociétés de droit commercial, détenues par Bernard Bensaïd et son épouse, qui facturent des frais de siège à toutes les entités. Fixés par exemple à 1% du chiffre d'affaires dans le cas du Groupe hospitalier mutualiste (GHM) de Grenoble, repris en 2020, ces frais ont représenté pour l'établissement

(la plus grosse prise du groupe) la bagatelle de 1,7 million d'euros en 2021. Une convention concernant ces facturations a certes été signée en octobre 2020 entre Bernard Bensaïd, président du groupe (qui s'appelait alors Doctegestio), et... Bernard Bensaïd, le nouveau directeur du GHM de Grenoble. En juillet dernier, la cour d'appel de Grenoble a cependant suspendu ce dispositif jugé «illicite» sur la forme, les représentants du personnel n'ayant pas été consultés à temps.

Selon les médecins, certaines pratiques financières menacent la qualité des soins

Ce n'est pas le seul montage à faire tiquer : une structure mutualiste comme GHM ne peut s'acheter, puisqu'elle n'a ni actions ni actionnaires. Pour prendre le pouvoir, de nouveaux administrateurs issus de l'entourage de Bernard Bensaïd se sont donc substitués à ceux représentant l'ancien gestionnaire, Adrea. En parallèle, un «fonds mutualiste» crédité de 9,2 millions d'euros a été créé par Doctegestio, puis transféré à Adrea. Une «vente déguisée» pour les opposants à la transaction. Et ils sont nombreux, l'établissement étant un pilier du système de santé local, avec 1 100 salariés dont 200 médecins. La situation, tendue dès la reprise, s'est encore détériorée ces derniers mois. La commission médicale d'établissement (CME), représentante des médecins, qui s'était rangée bon gré mal gré derrière la direction, alerte ainsi sur des «mouvements de trésorerie» vers le groupe Avec. GHM a ainsi prêté 6,5 millions d'euros à une mutuelle du groupe en 2022. «Ces pratiques financières pourraient mettre en danger la qualité de soin», selon le docteur Nicolas Albin, président de la CME. Il précise d'ailleurs qu'aucun échéancier de remboursement n'a été présenté, et pointe la fin prochaine des aides de l'Etat distribuées dans le cadre de la crise sanitaire. «La bonne trésorerie de GHM est artificielle», conclut-il.

Pour se défendre, le groupe Avec met en avant le «rétablissement spectaculaire» de GHM, et invoque une «campagne fortement relayée par des officines politiques (qui) ne devrait pas cacher la bonne santé de cet établissement». Pourtant, le commissaire aux comptes a lancé fin novembre une procédure d'alerte, une décision qui va peser sur la continuité de l'activité.

Ce dossier grenoblois n'est d'ailleurs pas la seule casserole du groupe dans la branche hospitalière. Exemple avec la →

Le groupe doit **70 000 euros** de taxe de séjour à la mairie de Chamrousse

→ clinique Saint-Brice, en Seine-et-Marne, qui a vu ses autorisations suspendues cet été par l'agence régionale de santé (ARS) en chirurgie, hospitalisation et ambulatoire, ainsi que pour l'activité d'hôpital de jour, suite à des inspections inopinées montrant une insuffisance de médecins réanimateurs. Du côté d'Avec, on répond cette fois pudiquement que «l'ARS a souhaité privilégier l'activité chirurgicale de l'hôpital public au détriment du secteur privé, comme c'est souvent le cas».

La réputation du groupe est aussi mise à rude épreuve dans la branche aide à domicile, un secteur où Smic et temps partiels sont la norme. Chaque euro compte donc pour les salariés de terrain, qui utilisent leur propre véhicule pour se déplacer au domicile des personnes âgées. Ce temps réel de trajet entre deux visites, Avec ne juge pas toujours bon de le payer : suite à une saisine des prud'hommes de Metz, le groupe a ainsi été condamné à verser près de 1 million d'euros à environ 300 salariés spoliés. Au Mans (Sarthe), ce sont plutôt les tickets-restaurants qui faisaient défaut, et qui n'étaient attribués qu'aux seuls personnels administratifs. Des jugements rendus en appel en septembre dernier ont confirmé la condamnation du groupe à verser, à titre de dommages et intérêts, 1 500 euros à chaque salarié. «Mais rien n'a été payé, et la CGT a mandaté un huissier début novembre», indique Valérie Lambert, déléguée syndicale. D'après elle, l'employeur a depuis cessé d'octroyer des tickets-restaurants à qui que ce soit.

Mais le plus problématique reste encore ses habitudes de mauvais payeur. A Chamrousse (Isère), où le groupe gérait les 500 appartements d'une résidence de tourisme, plus de la moitié des propriétaires auraient ainsi repris leur bien. «Il ne leur règle pas les loyers», témoigne la maire, Brigitte de Bernis. «Il nous doit aussi 70 000 euros de taxe de séjour pour 2022, le solde de 2021 venant juste d'être versé. C'est

nous qui faisons sa trésorerie.» L'édile a demandé au tribunal la liquidation judiciaire de la société exploitante, afin de mettre fin à ce «mode de gestion». Dans une résidence de tourisme de Savoie, département voisin, ce sont les impayés de factures d'eau qui s'accumulaient, depuis 2016. Au point qu'en mars dernier, en pleine saison touristique, des élus locaux ont symboliquement coupé le robinet de la résidence pendant plusieurs dizaines de minutes, avant de lancer une action en justice. Les dettes (près de 180 000 euros) ont fini par être réglées en novembre.

«Nous sommes peut-être l'une des seules collectivités à avoir été payée intégralement», se félicite Jean-Paul Margueron, président de la communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan. Parfois, ce sont les bâtiments qu'Avec peine à régler. Exemple, un Ehpad de Valenciennes (Nord), repris en 2018 aux Petites Sœurs des pauvres. Avec s'y installe... mais ne paiera l'intégralité du prix que quatre ans plus tard. Le groupe évoque, lui, un «protocole (qui) prévoyait deux temps (avec un) rachat des murs en 2020». Le Covid serait venu perturber cet échéancier.

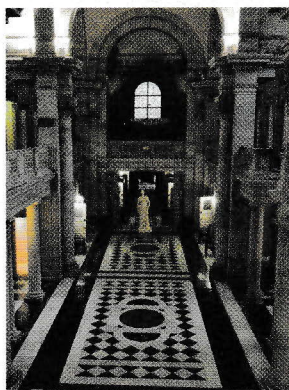
Les retards semblent de toute façon être une règle de gestion. A Metz, par exemple, un conflit agite l'équipe municipale autour de ce qui devait être «le plus bel Ehpad de France». En 2017, la ville avait versé au groupe 708 000 euros de subvention, pour l'achat du terrain, et permettre

la construction du bâtiment, planifiée, selon le contrat, dès mars 2019. Las, en juillet 2021, l'Ehpad n'était toujours pas sorti de terre, et l'annulation de la vente

a été décidée par la ville. Une décision confirmée par la justice en mars 2022, alors que le chantier engagé entre-temps a été suspendu, en attente d'un jugement sur le fond. L'affaire semble suffisamment sérieuse aux yeux des élus pour qu'ils lancent une mission d'information sur le groupe, qui, de son côté, «conteste tout retard dans cette opération». Selon lui, il avait jusqu'à juin 2022 pour construire. Et d'annoncer «une procédure visant à obtenir réparation d'un préjudice évalué à plus de 50 millions d'euros».

Cette odeur de soufre est en train de causer préjudice au groupe tout entier. Début novembre, le tribunal de commerce du Gers a ainsi jugé «injurieuse» son offre de reprise d'une clinique. Cet été, c'est l'ARS Ile-de-France qui a écarté son dossier de reprise de la maternité des Lilas (Seine-Saint-Denis), jugeant les garanties insuffisantes. Et les interrogations se portent désormais sur sa solidité. Des rumeurs de difficultés financières circulent, tandis que le groupe a été reçu à Bercy en novembre pour négocier l'étalement ou l'effacement de dizaines de millions d'euros de dettes. C'est cette fois à une tout autre campagne que va devoir s'atteler Bernard Bensaid.

SÉVERINE CHARON ET FLORIAN ESPALIEU



Des travaux de rénovation non effectués ont retardé la réouverture des thermes de Plombières-les-Bains.



Bernard Bensaid, un goût très prononcé pour le pouvoir

→ Selon son site personnel, Bernard Bensaid – promotion 1981 de Polytechnique, comme Elisabeth Borne – est un économiste qui s'est «lancé dans l'entreprise» autour de la quarantaine, au début des années 2000, et qui montre un goût très prononcé pour les responsabilités. Après cinq ans dans l'immobilier, et autant dans la gestion

hôtelière, il reprend en 2010 les thermes de Plombières-les-Bains à la barre du tribunal de commerce. C'est le début de sa campagne dans le secteur des soins. Il enchaîne ensuite les reprises, sans jamais lâcher les commandes. Selon le site d'informations légales Pappers, Bernard Bensaid dirige une centaine de sociétés commerciales, sans compter les

multiples présidences de mutuelles et d'associations. Il semble donc apprécier le pouvoir, mais a aussi le sens de la famille, puisque son épouse est son associée au capital des structures de tête, qu'ils contrôlent tous les deux à hauteur de 90%. Et la succession est assurée puisque deux de ses trois enfants ont des responsabilités au sein du groupe.

PHOTO : BRINGARD DENIS / HEMIS.FR